

# Mairie de Vendargues

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Montpellier

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 16 juillet 2020

## Arrêté n° 478/2020

République Française

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2112-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de règlementer la circulation sur la place Adrien Granier, à l'occasion de manifestations taurines et de repas organisés par le Club Taurin LA MULETA, dans l'enceinte des arènes municipales, du samedi 18 Juillet au samedi 25 juillet 2020 inclus.

## A R R E T E

**Article 1** Afin de permettre, dans les meilleures conditions de sécurité, l'organisation et le déroulement de manifestations taurines et de repas organisés par le Club Taurin LA MULETA, dans l'enceinte des arènes municipales, du samedi 18 Juillet au samedi 25 juillet 2020 inclus, la circulation et le stationnement seront réglementés sur la place Adrien Granier, de la manière suivante :

**du vendredi 17/07/2020, 18h00 au lundi 27/07/2020 8h00** : circulation et stationnement interdits sur le parking Adrien Granier sur la partie comprise de la rue du Salaison à l'entrée principale des Arènes côté Kiné.

**Article 2** Le Directeur Général des services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Publiée en Mairie
- Notifiée aux intéressés

*Monsieur le Maire informe du caractère exécutoire de cet arrêté, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.*

Le Maire,

Guy LAURET

